

Le point sur la badgeuse a été introduit par un exposé de M. Rigal sur l'outil choisi par l'administration. Si l'exposé était essentiellement technique il a néanmoins été assorti de quelques remarques, pas innocentes, sur la question des « exceptions », c'est-à-dire les agents qui ne badgeraient pas :

- les enseignants chercheurs et les personnels des U.E.
- l'UREFV : « fortes réticences des agents »
- l'USV : « refus des agents de badger, sauf 4 »

Cette façon de présenter les choses stigmatise les agents qui « refuseraient » de badger, alors que **le fait de badger ou pas résulte simplement d'un choix individuel entre horaires variables et horaires fixes**, ce que M. Rigal s'est bien gardé d'évoquer dans son exposé. La CGT a donc rappelé les « règles du jeu ». Dans le cadre de l'expérimentation sur les assouplissements au Règlement Intérieur National, le courrier de la Directrice Générale au Président du Centre de Bordeaux, daté du 23/12/2002, expliquait qu'il s'agissait d'introduire « *la possibilité de faire coexister, sous réserve de la continuité de service, au sein d'une même unité des horaires fixes et des horaires variables avec un enregistrement du temps de travail pour les agents optant pour les horaires variables* », une mesure que le CTP du 4/07/2003 a entérinée (Note de Service 2003.64). Le Président de Centre n'a évidemment pas pu invalider ces arguments et s'est engagé à éditer une note explicative précisant les modalités de mise en place et d'assujettissement à la badgeuse (Notamment la possibilité de récupérer les crédits d'heures sur les plages fixes à raison d'une journée maximum par mois).

La CGT s'est d'autre part étonnée qu'après 3 mois d'expérimentation de la badgeuse sur 2 unités (SDAR et Bioclimatologie) l'administration se propose aujourd'hui de généraliser la mise en place de cet outil sans qu'aucun bilan n'ait été fait ! La CGT a demandé que ce bilan soit établi à l'issue du 1<sup>er</sup> trimestre 2004 pour toutes les unités qui auront expérimenté la badgeuse, avant de décider si cet outil, qui n'est pas imposé par le Règlement National, doit être mis en place sur le Centre.

### **Quelques questions nous viennent à l'esprit :**

Pourquoi un tel acharnement de l'administration et notamment du Président de Centre qui dit en Conseil de Gestion (15/05/2003) : « J'impose la badgeuse! », après avoir déclaré en AG (fin 2001) : « Je refuse de mettre en place une usine à gaz sur le centre » ?

- Y aurait-il sur Bordeaux de tels problèmes d'absentéisme imposant un contrôle strict ?
- La Direction du Centre de Bordeaux a-t-elle une ambition particulière de se positionner sur le projet de la DG de mettre en place un outil informatique qui générerait à la fois les « ressources humaines », les contrats et les activités de recherche ?

### **Pourquoi un tel investissement ?**

- **Financier** (coût global: 75 000€, 500 000F ?) :
  - dans un précédent conseil de gestion (15/05/2003) : 40 000€ le logiciel, 1 400€ par borne et 5€ par badge.
  - dans l'assemblée d'information des unités Champignons, UBTAR et UREFV (16/12/2003): 1 400€ par borne et 100€ par badge.

### **Est-ce un choix judicieux dans le contexte des restrictions budgétaires actuelles ?**

- **Humain** :
  - réunions d'information dans les services, formation « managers »...
  - un agent SDAR mobilisé à temps plein pour la mise en place du système. Alors que bien d'autres missions nous sembleraient plus relever des attributions d'un véritable service d'appui à la recherche. Comme par exemple pour la Ferrade, trouver une solution pour simplifier l'approvisionnement en carburant.